



LIGUE DE TIR DE FRANCHE COMTE

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le vendredi 18 juin 2021 à 18H00

au Restaurant "Le Saint Géran" - 33, Rue Nicolas BRUAND – 25000 Besançon

Le vendredi 18 juin 2021, à 18 heures, les membres du Comité Directeur de la Ligue de Tir de Franche-Comté se sont réunis au Restaurant "Le Saint Géran" – 33 rue Nicolas BRUAND, sur convocation écrite (courriel) de la Secrétaire Générale, Mme Catherine DEMOLY.

Cette réunion du Comité Directeur est présidée par M. Jean VIEILLE-PETIT, Président de la Ligue Régionale de Tir de Franche-Comté

Présents : Thierry BAUGEY - Catherine DEMOLY - Carlos DOS SANTOS - Michel HINTZY - Roland KELLER - Jacques LAUNAY - Pascal MILLET - Bernadette PONTET – Olivier ROUSSELET, Mesut KARSILAYAN – Aline BLANC, Jacques PRUNIAUX – Cyril GUILLEREY – Serge SUIF
Serge SUIF - Olivier THEULIN - Jean VIEILLE-PETIT - Pierre VIVIER – Eric METTEY -

Excusé : Fernand PACHECO

Roland KELLER remet les médailles de la Ligue aux nouveaux membres du Comité Directeur.
Le Président remet l'Ordre du mérite Fédéral au Grade d'officier à Pierre VIVIER.

Le Président rappelle la composition des nouvelles commissions, qui est disponible sur le site de la Ligue. Certaines commissions, comme la Communication, peuvent être enrichies en membres.

Le Président ouvre la séance à 18 H15 et, le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer sur l'ordre du jour tel que décrit sur la convocation adressée à l'ensemble de ses membres :

1. Mesure spéciale pour la rentrée 2021 : proposition de la gratuité de la part Ligue pour les licences jeunes et adultes (enregistrement et validation des réponses au questionnaire)
2. Évolutions ITAC – Service central des armes – râtelier électronique concernant la licence et la détention
3. Étude des aides aux clubs
4. Demande d'achats pour l'ETR
5. Questions diverses

1. Mesures spéciales pour la rentrée 2021 :

La FFTir propose une réduction sur la part des licences jeunes en affichant un tarif de 0€ pour cette prochaine saison et uniquement celle-ci. Elle est applicable tant pour les nouvelles adhésions que pour les renouvellements, notamment parce que l'application ITAC ne permet pas cette différenciation.

La Ligue souhaite proposer un tarif attractif pour cette saison.

Ces 2 mesures de gratuité pour les jeunes et les adultes est également adoptée par la Ligue régionale. Cette gratuité doit absolument se répercuter sur le prix de l'adhésion de chacun des tireurs, dans tous les clubs.
Le Président enverra à la rentrée un mail ITAC pour informer tous les adhérents de ce geste accordé par la Ligue et la FFTir.

Pour accompagner cette aide financière, le Ministère des Sports proposera un chèque « Sport » offrant une réduction sur une (et une seule) cotisation à un club sportif, sous conditions de ressources. Il s'agit du versement d'une aide de 50€, tous sports confondus.

Cette décision a été soumise au vote et adoptée comme suit :

1. pour la part "**jeunes**"
 - à zéro : 12 voix
 - à 16 euros : 3 voix
2. pour la part "**adultes**"
 - à zéro : 11 voix
 - à 16 euros : 4 voix

2. Évolutions ITAC – Service central des armes – râtelier électronique concernant la licence et la détention :

Concernant la licence et les détentions : le râtelier électronique va être mis en place en janvier 2022. Chaque adhérent peut détenir jusqu'à 12 armes à feu. Selon les Préfectures, certains dossiers étaient ralentis. Désormais il y aura création d'un compte national en ligne listant les armes soumises à détention et à déclaration (Cat. B et C).

Il faudra communiquer auprès des clubs pour que les personnes en charge de la gestion des adhérents sur ITAC, s'assurent de compléter les dossiers des tireurs, avec notamment une photo obligatoire, ainsi qu'une adresse mail valide. En effet, le service central des armes va créer des identifiants de connexion pour chaque détenteur, en se basant sur l'adresse mail en tant qu'identifiant de connexion. Si aucune adresse mail n'est indiquée, il ne sera pas possible de créer et alimenter le râtelier électronique.

A partir de la nouvelle saison sportive, il faudra donc ajouter la photo et l'adresse mail pour chacun des adhérents du club de tir sportif. Toutes les personnes sans compte (mail + photo), se verront retirée leur autorisation de détention.

Il est rappelé que chaque club se doit d'informer la Préfecture des tireurs détenteurs n'étant plus à jour de leur licence FFTir.

Tous ces éléments sont obligatoires et imposés, non par la FFTir mais par la loi.

La FFTir ne donnera plus de carnets de tir puisque leur usage n'est plus obligatoire. Le club choisira sa modalité de validation de l'assiduité du tireur. Elle devra être indiquée dans le règlement intérieur de chaque association.

3. Étude des aides au clubs :

- **Souplesse pour les clubs absents exceptionnellement en janvier 2021 à l'AG**
- **Aide exceptionnelle à la ST Pontarlier :**

Certains clubs semblent ne pas avoir pris connaissance que les aides aux clubs accordées par la Ligue, sont soumises à présence à l'AG de la Ligue. Cette année, certains clubs n'ont pas pu être présents mais cette année sportive était un peu particulière. 7 clubs ont fait une demande d'aide sans avoir participé à l'AG : Montbéliard, Champagnole, Val de Mouthe, Maiche, Marnay, TSV Écot (présent à l'AG mais la nature de l'achat n'est pas, a priori, recevable – groupe électrogène), la Roche Morey (présent à l'AG et demande d'aide envoyée hors délai, Association de Ball Trap Le Deschaux.

Pour cette année particulière, la Ligue accepte que les clubs, habituellement présents au AG mais absents à la dernière, puisse bénéficier des aides financières.

Olivier Rousselet souhaite préciser que les aides financières sont surtout destinées aux tireurs qui ne sont pas forcément responsables de la présence ou non du Président ou de son représentant à l'AG de la Ligue.

Demandes d'aides à hauteur de 1500€ plafonné :

Montbéliard : OK : 1500€ confirmés et versés.

Champagnole : OK : 783€ accordés

Val de Mouthe : sans suite car justificatif d'achat non fourni

Maïche : OK : 1500€ accordés

Marnay : OK : 1918,80€ demandés ; 1500€ accordés

Écot : OK : 1500€ accordés

La Roche Morey : OK : 1500€ accordés

Aide exceptionnelle à la ST Pontarlier : demande d'aide pour l'achat de 10 cibles électroniques, lié à l'aménagement d'un nouveau stand 10m. Montant de l'achat : + de 35489€. Le club demande donc une aide exceptionnelle à la Ligue.

Après débat, la Ligue accorde une aide financière de 11.000€ : unanimité moins 2 abstentions.

Au titre de la Ligue : Michel HINTZY, Trésorier adjoint, possède une imprimante âgée de 11 ans qui montre des signes de fatigue. La Ligue accorde le remboursement total de l'achat effectué par le Trésorier adjoint.

Un ordinateur de la Ligue reste à disposition si besoin (formation ?)

4. Demandes d'achat pour l'ETR :

- **Equipements pour les entrainements :**

Olivier Theulin présente les demandes d'achats à envisager pour l'entraînement des jeunes afin de rendre les activités de renforcement musculaire, plus ludiques.

Il propose d'acheter des black spots (plots lumineux) et balles rebondissantes « de réaction ». Le total des dépenses s'élèverait alors à 767,80€ au total. Aide accordée à l'unanimité.

Renouvellement du matériel informatique dédié aux stages d'entraînement et à la gestion du logiciel SCAT car l'ancien ordinateur n'est plus assez puissant : la Ligue accorde un budget de 1000€.

5. Questions diverses :

Carlos DOS SANTOS demande si les athlètes licenciés en tant que biathlètes, peuvent utiliser les équipements des clubs de tir et accueillir également les entraîneurs. Ces derniers doivent cependant être licenciés FFTir. Il faut aussi une convention entre le club de ski / section biathlon et le club de tir, leur permettant d'utiliser les installations.

Éric METTEY soulève une question liée aux dépenses 2020 vs recettes 2021. Il faudra donc l'année prochaine revoir le budget prévisionnel en fonction de ces événements. Cette saison, par exemple, la Ligue n'a pas organisé de formations

Serge SUIF informe le Comité que la FFTir préconise d'accentuer les entrainements et les collectifs des catégories minime 2^{ème} année et cadets 1^{ère} année. Il faudrait donc mailler et développer l'encadrement de ces jeunes en région. La FFTir demande aux entraîneurs de repérer, même localement (lors d'un criterium, par exemple), des tireurs à haut potentiel. Ils ont alors besoin d'un encadrement supplémentaire pour pouvoir accéder à des compétitions de haut niveau (Championnats de France).

Il faudra mettre un place un principe de retour d'informations sur les jeunes ayant réalisé de bons points en match (départemental, criteriums...).

Mesut KARSILAYAN informe le Comité Directeur que les championnats de France de Tir 10m seront organisés par la ST Besançon, du 14 au 19 février 2022 (installation à partir du 12)

Les 26 / 29 mai se tiendront les CDF école de tir à Montluçon

20 au 28 juillet à Volmerange : CDF 25 / 50 m

Formation ISIS de la FFTir : prise en charge des déplacements et repas pour le week-end pour un représentant de la FFTir (Armand NICOLAS), Fernand PACHECO et Pierre VIVIER. Prise en charge accordée à l'unanimité moins une abstention.

Fernand PACHECO (*absent excusé à la réunion*) utilise un vidéo projecteur assez ancien mais servant à plusieurs usages et demande si la Ligue accorde une aide financière pour le remplacement du projecteur. La Ligue acte le changement de matériel dans l'attente d'un devis.

TOUR DE TABLE :

Fernand PACHECO : organisation d'une compétition à Morez pour les jeunes afin de relancer l'activité. Les différentes compétitions amicales ne généreront pas de classement mais pourront permettre d'accéder à de petits cadeaux...

Catherine DEMOLY : renouvellement du partenariat avec la Carte Avantages Jeunes pour la prochaine saison 2021.

Bernadette PONTET : remercie les trésoriers pour la qualité du travail accompli !

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt les débats et lève la séance à 20 H 05

Fait à Besançon, le 18 juin 2021

Le Président,

La Secrétaire Générale

Jean VIEILLE-PETIT

Catherine DEMOLY



Jean Vieille Petit
Membre du Comité Directeur
Président de la ligue de Franche-Comté

